Plan de Zonage des eaux pluviales

COMMUNE : Nonancourt

Echelle : 1/6500 ème

Maître d'ouvrage	Bureau d'études
Agglo du Pays de Dreux	**Verdi Ingénierie**

Dessiné par :	Vérifié par :	Approuvé par :	N° d'affaire :
DTS	LR	LR	03-01984

Date	Indice	Modification
18/04/2025	0	Première Version
22/05/2025	1	Deuxième Version
07/07/2025	2	Troisième Version
01/12/2025	3	Quatrième Version

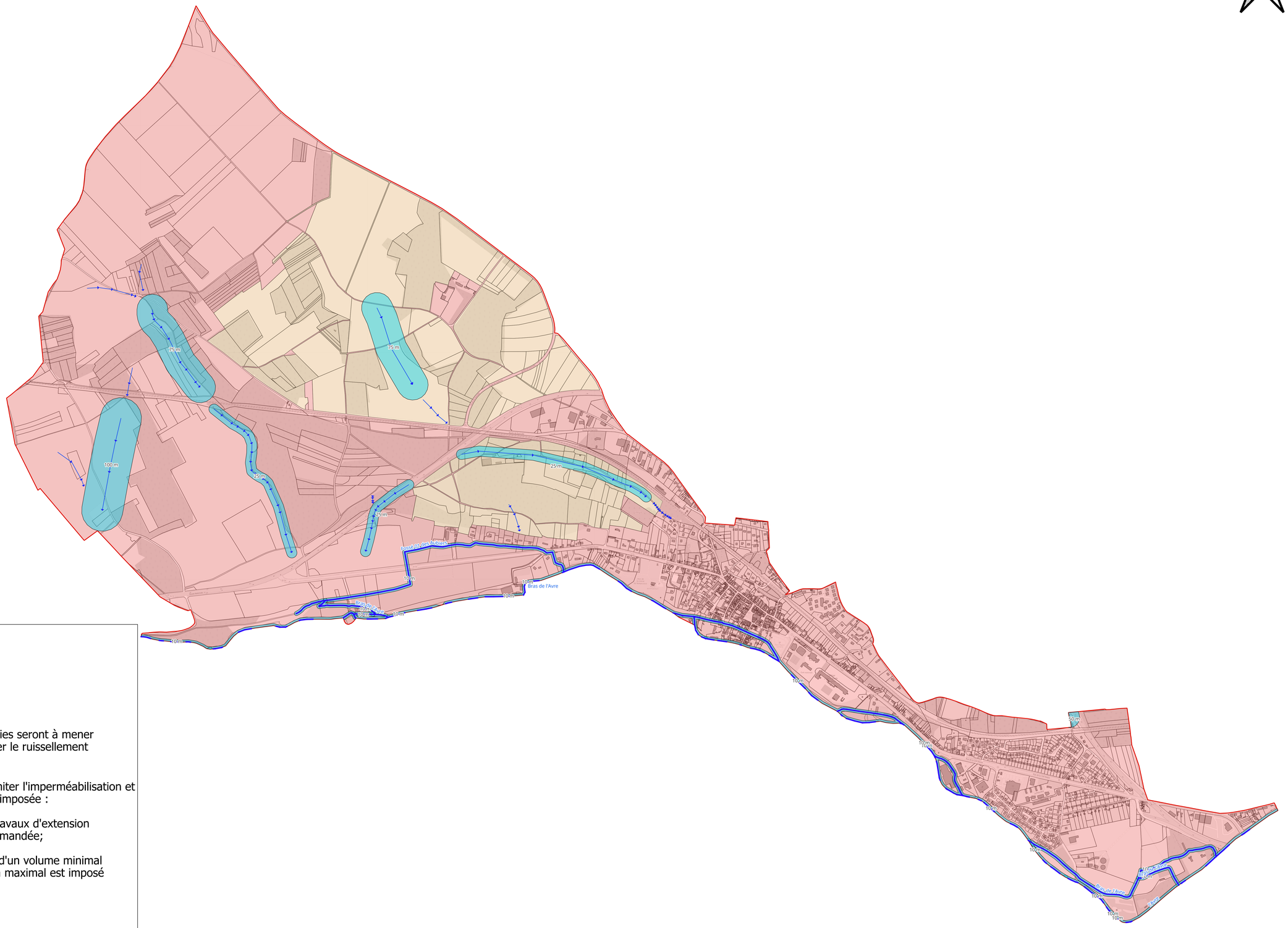

Légende :

Zonage EP

- Cours d'eau
- Talweg
- Zone d'expansion du ruissellement :

  - zone de vigilance : des études approfondies seront à mener pour tout aménagement susceptible de détourner le ruissellement vers d'autres constructions.

- Zone où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation et où la gestion des eaux pluviales à la parcelle est imposée :

  - Pour toutes nouvelles constructions ou travaux d'extension la gestion des eaux pluviales à la parcelle est demandée;

  - Si impossibilité d'infiltration, la rétention d'un volume minimal à la parcelle et un rejet à débit régulé de 1L/s/ha maximal est imposé (1ls pour les surfaces inférieures à 1 ha)

- Zone d'enjeu face aux ruissellement :

  - Zone impactant l'aire urbaine en aval sur laquelle il faudra maintenir une vigilance particulière afin de ne pas aggraver le ruissellement et autant que possible le limiter. Zone définie à titre indicatif et préventif.

Cadastre

- Communes
- Parcelles
- Bati